



Un début d'année complexe et sous tension des marchés

Ce début d'année 2026 se traduit par une situation tendue, tant sur les marchés que sur d'autres éléments. Les marchés du porc, du lait et du vin sont tous soumis à des baisses de prix.

En ce qui concerne le vin, celui-ci subit d'une part une réduction de la consommation et, d'autre part, un contingent d'importation OMC inefficace, étant donné que le total du contingent n'est jamais utilisé. Pour rappel, la production suisse couvre 35 % du marché indigène, avec une part d'exportation presque inexistante.

Pour le marché du porc, la difficulté réside dans une production excédentaire connue, notamment en lien avec les nouvelles installations de ces dernières années et le maintien d'anciennes structures qui, couplés, conduisent à une offre excédentaire. Dans le cadre de ces deux marchés, des mesures structurelles sont nécessaires afin de pouvoir assurer des marges, pérenniser ces marchés et donner des perspectives aux exploitations actives qui ont investi dans leurs outils de production ces dernières années.

Pour le marché du lait qui est plus complexe, la production laitière, comme d'autres secteurs, a bénéficié d'une excellente année fourragère en 2025, et non d'une augmentation du cheptel dans les exploitations. Cette situation est malheureusement couplée à des difficultés d'exportation vers certains pays, à une augmentation généralisée de la production au sein de l'Union européenne et à une capacité limitée des instruments disponibles en Suisse pour réguler le lait durant les périodes de forte production.

Il y a une année, le marché laitier ne demandait que très peu de lait dans le segment B et aucun dans le segment C. À cela s'ajoute la demande des acteurs du secteur du chocolat de bénéficier de droits d'importation dans le cadre du trafic de perfectionnement, alors même que la production indigène pouvait répondre à cette demande. Actuellement, deux interventions ont été déposées au niveau du Parlement fédéral.

Pacage transfrontalier 2026

La communication de l'OSAV concernant l'interdiction de la pâture sur le territoire français en 2026 a été transmise à la douzaine d'exploitations neuchâteloises concernées. Notre président a déposé une question écrite auprès du Grand Conseil lors de la dernière session, permettant de préparer le terrain. Plusieurs interventions sont en cours à différents niveaux et seront prochainement traitées au niveau fédéral.

Nous ne pouvons que regretter que l'OSAV n'ait pas mis en œuvre de mesures d'accompagnement, alors même que nous avons attiré leur attention sur cette nécessité. À noter que l'application de cette mesure demande également la réciprocité pour les quelques agriculteurs français qui font pâturer leurs animaux sur le canton de Neuchâtel.

Dans le prolongement de cette mesure, une demande a été déposée auprès de la Confédération afin d'interdire le trafic d'animaux français abattus sur le territoire suisse. La CNAV reste en contact avec les éleveurs concernés ; elle leur a déjà transmis un questionnaire et des demandes de places d'estivage ont été déposées auprès des exploitations d'estivage.

CNAV – Yann Huguelit



Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **jeudi 26 mars 2026** à La Rouvraie à Bevaix à **10h15** (accueil café-croissant à 10h00). Cette invitation tient lieu de convocation aux membres. La matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2025 (*consultable sur notre site internet*)
3. Rapports :
 - 3.1. de la présidence
 - 3.2. de la direction
4. Rapports financiers :
 - 4.1. comptes 2025
 - 4.2. budget 2026
 - 4.3. des vérificateurs de comptes
5. Elections complémentaires :
 - 5.1. au comité
 - 5.2. d'un vérificateur-suppléant
6. Exposé de M. Christian Hofer, directeur de l'OFAG qui s'exprimera sur l'aperçu de la PA 2030 et plus particulièrement sur l'économie laitière et viticole
7. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **jeudi 26 mars 2026** à La Rouvraie à Bevaix **de 9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas.

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2025 *
3. Rapport du président
4. Rapport de la gérance
5. Finances :
 - 5.1. Présentation des comptes 2025
 - 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2025
 - 5.3. Présentation et approbation du budget 2026
6. Élections et nominations :
 - 6.1. Élection d'un représentant de la région de La Chaux-de-Fonds au comité
 - 6.2. Nomination de deux vérificateurs de comptes suppléants
7. Divers

*(documents disponibles sur www.cnav.ch/ANAPI/Presentation/Assemblee-generale)

Les documents accessibles sur le site internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone ☎ 032 889 36 70.

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'AG.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI, Le comité

Inscription pour le repas (offert), ☎ 032 889 36 30, ✉ cnav@ne.ch, ✉ Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier **jusqu'au 16 mars 2026**

Une petite erreur s'est glissée dans notre bulletin info du mois de janvier.

Concernant l'émolument, vous recevrez un **courrier électronique** et non postal sous votre profil dans le [Registre Permis PPh](#) qui vous confirme l'obtention de votre nouveau permis et vous invite à payer l'émolument de CHF 50.- par domaine de permis. Les moyens de paiement usuels seront acceptés (TWINT, carte de crédit, etc..)

Nous rappelons aussi la marche à suivre pour l'obtention de ce permis.

Pour ce faire vous devez :

1. Remplir le formulaire en ligne sur le site :

 <https://fabe-psm.identitas.ch/>

2. Joindre les justificatifs demandés :

- pièce d'identité
- ancien permis ou diplôme reconnu

Dès que les documents sont validés (environ un mois de délai), vous recevez un courrier électronique confirmant l'obtention de votre nouveau permis de traiter et qui vous invite à payer l'émolument de CHF 50.- pour la délivrance du permis.

Après le paiement, un e-mail vous confirmera l'activation de votre nouveau permis.

Vous pourrez ensuite télécharger l'application Permis PPh sur votre smartphone. Celle-ci vous permettra de présenter votre permis pour l'achat ou les validations de formations continues.

Période de transition :

Durant la phase de transition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, l'achat de produits phytosanitaires reste possible dans l'attente de votre nouveau permis.

À partir du 1^{er} janvier 2027, l'achat de ses produits se fera uniquement avec le permis digital.

Retrouvez toutes les informations sur :

 <https://www.permis-pph.admin.ch/fr/echanger-ancien-permis>

Application officielle pour utiliser le permis PPh



Soirée d'information et d'échange sur la protection des troupeaux face aux grands prédateurs

Face aux défis croissants posés par la présence des grands prédateurs sur notre territoire, la CNAV et le SFFN vous invitent à participer à une séance d'information et de discussion afin de préparer au mieux la saison à venir.

La séance se tiendra le **lundi 16 mars à 19h30 à la Grande Salle de La Sagne**.

Points abordés lors de la soirée :

- Situation du loup en Suisse et dans notre région
- Actualités sur les bases légales fédérales et cantonales
- Bilan de l'année 2025 pour le canton de Neuchâtel
- Mesures de protection pour la saison 2026
- Aides financières à la protection des troupeaux
- Marche à suivre et procédure en cas d'attaque
- Présentation d'un projet pilote en collaboration avec l'association OPPAL

Modifications des âges des catégories bovines

Dès le 1^{er} mars 2026, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) modifiera les âges pour les catégories bovines.

Les nouveautés suivantes s'appliqueront :

Taureaux MT : 241-600 jours (jusqu'à présent : 241-540 jours)

Taureaux plus âgés MA : plus de 600 jours (jusqu'à présent : taureaux de plus de 540 jours et boeufs de plus de 730 jours)

Boeufs OB : plus de 240 jours (jusqu'à présent : 241-730 jours)

Ces modifications seront adaptées dans le tableau des prix hebdomadaires de Proviande.

CNAV – Loris Rapin

Clôture des maïs dans les zones sensibles

La clôture du maïs dans les zones sensibles est soutenue financièrement par au maximum Fr. 275.- l'ha. Les conditions d'octroi restent les suivantes :

- Participation sur base volontaire.
- Le champ doit se situer dans la zone concernée : district de Boudry (ouest du Merdasson et nord de l'Autoroute jusqu'à la forêt) et le territoire des communes de Rochefort, Brot-Dessous et Noiraigue.
- Clôture à 2 fils (20 et 40 cm du sol) pour également lutter contre le blaireau.
- Clôture posée, en service et bien entretenue.
- Batterie suffisamment puissante.
- Annonce de la pose de la clôture et de la demande de soutien financier auprès de la CNAV grâce au formulaire qui suit.
- Paiement de l'indemnité en fin d'année.
- Le contrôle de la clôture correcte des champs n'est pas systématique, mais effectué au gré des taxations et par les gardes auxiliaires présents sur le terrain.

Pour rappel, les dégâts potentiels restent indemnisés par l'Etat de Neuchâtel.

Les gardes professionnels et auxiliaires sont à disposition sur appel d'agriculteurs pour faire sortir rapidement les sangliers potentiellement entrés dans les champs clôturés.

Par sa signature, l'exploitant s'engage à respecter les conditions décrites plus haut.

Au contraire, l'annulation du soutien et des sanctions restent réservées.

Le formulaire d'annonce doit être retourné à ✉ CNAV, Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier, cnav@ne.ch, **au plus tard à fin mai. Passé ce délai, toutes demandes seront susceptibles de ne pas être prises en compte.**



Formulaire d'inscription pour soutien à la clôture de maïs dans la zone concernée	
Nom :	Prénom :
Domicile :	
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
IBAN :	Nom de la banque :
Ou	
N°postal :	
Date et signature :	

Assurance Épizooties partenariat avec Suisse Grêle !

En raison de l'intensification des échanges internationaux et de la circulation mondiale des marchandises, les épizooties représentent un risque croissant pour les éleveurs. Les épizooties à déclaration obligatoire et les maladies transmissibles peuvent mettre en péril l'existence même d'une exploitation du jour au lendemain, tandis que les coûts d'exploitation courants restent à la charge des producteurs. Au-delà de l'impact moral, une assurance contre les épizooties constitue un véritable filet de sécurité : elle permet de compenser la perte des animaux et, surtout, la perte de rendement non couverte par la Confédération et le Canton.

Grâce à notre partenariat avec Suisse Grêle, nous sommes désormais en mesure de vous proposer des assurances complètes pour les exploitations élevant des bovins, des porcs d'élevage et d'engraissement, des poules pondeuses ainsi que des poulets d'engraissement.

Protégez votre exploitation avant qu'un imprévu ne survienne. Contactez-nous pour en savoir plus.

Paiements directs et protection d'assurance pour les partenaires

Nous vous rappelons qu'à compter de 2027, la protection d'assurance des partenaires travaillant dans l'exploitation sera un critère pour l'octroi des versements des paiements directs. Nous sommes à disposition pour vous renseigner à ce sujet.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Laetitia Balossi, Sarah Haussener, Ludivine Houlmann, Olivier Richard ☎ 032 889 36 50

Plongez dans l'univers des vins de Neuchâtel : une expérience unique à ne pas manquer !

Amateurs de vins et curieux de nouvelles saveurs, préparez-vous à vivre une expérience sensorielle exceptionnelle ! Du 23 au 27 mars 2026, les vignerons neuchâtelois partent en roadshow à travers la Suisse pour vous faire découvrir la richesse et le caractère unique de leurs vins.

Que vous soyez à Zürich, Lucerne, Bâle, Berne ou Fribourg, chaque escale vous offre l'occasion de déguster jusqu'à six vins par vigneron, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. L'occasion parfaite pour échanger avec les passionnés qui façonnent le terroir neuchâtelois.

Les moments forts

- **Dégustations exclusives** : chaque vigneron vous propose une sélection de ses meilleurs crus.
- **Découverte du terroir** : Neuchâtel Vins et Terroir tiendra un stand pour vous guider dans ce voyage gustatif.
- **Offre spéciale** : l'entrée est à CHF 15.- et inclut un verre à garder en souvenir. De plus, pour tout achat de vins d'un montant de CHF 100.-, l'entrée vous est remboursée !

Les étapes du Roadshow

- **Zürich** – **23.03.2026, 16h-20h** – Ameron, Utoquai 47
- **Lucerne** – **24.03.2026, 16h-20h** – Hotel Schweizerhof Luzern, Schweizerhofquai 3
- **Bâle** – **25.03.2026, 16h-20h** – Pfisterwerkstatt by Krafft Basel, u. Rheingasse 8
- **Berne** – **26.03.2026, 16h-20h** – Bernisches Historisches Museum, Helvetiaplatz 5
- **Fribourg** – **27.03.2026, 16h-20h** – L'Atelier, Pl. de Notre Dame 16

Venez vivre un moment d'exception, laissez-vous guider par les arômes et textures uniques des vins neuchâtelois et repartez avec de nouvelles découvertes à partager. Que vous soyez un connaisseur aguerri ou un amateur curieux, cette expérience ravira tous vos sens.

Réservez vite votre place et rejoignez-nous pour ce voyage au cœur des vignobles de Neuchâtel !

Plus d'informations :





Assemblée générale 2026

L'assemblée générale de la Société coopérative de l'Abattoir régional aura lieu le **lundi 27 avril 2026 à 20h15** à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. L'ordre du jour paraîtra dans le prochain bulletin du mois d'avril.

Le comité de l'abattoir régional



Assemblée générale 2026

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel aura lieu le **lundi 27 avril à 19h30** à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. Toutes personnes ou sociétés possédant une part-social sont conviés.

Notre assemblée générale précède celle de l'abattoir.

L'ordre du jour paraîtra dans le prochain Bulletin Info CNAV.

Comité de l'Anim'halle



Prestataires demandés pour le Brunch du 1^{er} août : rejoignez l'aventure

Vous avez envie de donner de la visibilité à votre ferme et de nouer de nouveaux liens ? Le Brunch du 1^{er} août constitue l'occasion idéale pour le faire.

Montrez à vos hôtes comment vous travaillez, présentez-leur vos produits et engagez directement la conversation avec les personnes intéressées.

Les nouvelles ou petites exploitations sont aussi les bienvenues et reçoivent de l'aide dans l'organisation de l'évènement.

Profitez de cette opportunité pour donner de la visibilité à votre exploitation et pour faire partie de cette tradition populaire qu'est le Brunch du 1^{er} août.

Pour s'inscrire comme prestataire dès maintenant :  <https://www.portailpaysans.ch/nos-projets-agricoles/brunch-a-la-ferme-du-1er-aout/>



Relevés de Pro Natura dans les bordures tampons

Entre mars et juillet 2026, selon une méthodologie conforme aux contrôles agricoles officiels, Pro Natura Neuchâtel réalisera un suivi sur les bordures tampons, dans le but de relever le respect de ces dernières en matière d'épandages, de stockage d'engrais de ferme ainsi que de labour. Les visites ponctuelles seront réalisées sur l'ensemble du territoire cantonal. **Les données récoltées seront traitées anonymement et auront uniquement une vocation informative** et permettront de dessiner les tendances cantonales actuelles.

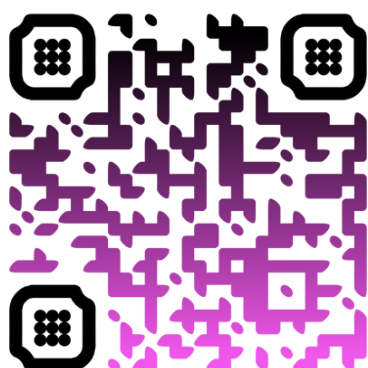
En cas de question, adressez-vous au secrétariat de Pro Natura Neuchâtel  032 724 32 32 ou

 pronatura-ne@pronatura.ch

Retrouvez la CNAV sur les réseaux sociaux



@cnav_ne



@cnav



Abonnez-vous et n'hésitez pas à nous taguer
dans vos publications afin que nous
puissions les partager.



RECHERCHE DES FAMILLES D'AGRICULTEURS ET DE VITICULTEURS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

**Vous avez envie de partager votre
passion pour votre métier ?**

Agriviva a besoin de vous.



Accueillez un-e jeune et faites-lui découvrir votre quotidien



Recevez une aide précieuse tout en rapprochant les jeunes
du monde agricole et viticole



Faites-leur découvrir les processus de production de nos
denrées alimentaires



Vous aimez travailler avec des jeunes, vous avez du temps à leur
consacrer et vous disposez d'une chambre de libre ?

**Alors n'hésitez pas à prendre contact
avec le secrétariat de la CNAV**



032 889 36 30



agriviva@ne.ch



Période : Février 2026 (02.02.2026 – 01.03.2026)

Dommages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel :

Date du dommage	Commune (cadastre)	Animaux de rente prédatés	Mesures de prévention exigées par l'OFEV
-	-	-	-

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton du Jura

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

France voisine :

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Décisions de tir récemment délivrées (Arc jurassien)

Canton	Fin de validité	Description	Réalisé
-	-	-	-